

Conseil Municipal**Séance du lundi 28 juin 2021****Convocation du 22 juin 2021****Ordre du jour**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Adhésion ID77(Ingénierie Accompagnement Conseil du Département)
- Convention « Pas Si Bêtes » pour la prise en charge et la stérilisation des Chats errants
- Droit de place
- Délibération choix projet enfouissement
- Affaires diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, le mardi 22 juin 2021 à 18h n'ayant pas atteint le quorum. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 juin 2021 à 18h sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUSET, Maire.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoints, Mme Sylvie GUIARD, Mme Sandrine GAY, M. Frédéric PENOT.

Absents excusés : M. Denis GAUCHARD, Mme Sophie MENARD ayant donné pouvoir à Mme Sandrine GAY, Mme Sylvie FAYOL ayant donné pouvoir à M. Éric PEZET,

M. Marc FABRY a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Adhésion à la SACEM-Partenariat AMF.
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ ADHÉSION ID77 DÉLIBÉRATION N°0770192100017

Monsieur le Maire présente la plaquette de l'ID77. C'est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui via un guichet unique apporte aux Communes et collectivités de Seine-et-Marne la possibilité de bénéficier de conseils, d'expertises techniques ou d'un accompagnement particulier pour le montage de projets.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer gratuitement au groupement d'intérêt public « ID77 ».

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide :

Article 1 : d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « ID77 »

Article 2 : d'approuver la convention constitutive intégrant son avenant n°1 jointe en annexe,

Article 3 : d'autoriser son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'Intérêt Public.

Article 4 : de désigner Monsieur Pascal CAMUSET, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

❖ **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PAS SI BÊTES"**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du mécontentement d'administrés sur la Commune concernant les chats errants, il vient de prendre contact avec l'Association "Pas Si Bêtes", L'Association nous a proposé une convention.

Après lecture de la Convention, Le Conseil Municipal demande que la convention soit plus explicite sur les modalités de facturation.

Monsieur Le Maire propose de reprendre contact avec l'association.

❖ **DROIT DE PLACE**

Monsieur Le Maire, propose de ne pas appliquer de droit de place aux commerçants ambulants afin d'assurer la longévité du marché.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

❖ **PROJET ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC BASSE TENSION ET FIBRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 3 options proposées par le SDESM :

- Option 1 : Place de la mairie au numéro 28, Grande Rue (Entrée de Sigy) - Totalité
 - Réseau BTA 44 838€ HT
 - Réseau Eclairage Public 49 280€ TTC
 - Réseau de Communication Electronique 65 333€ TTC

- Option 2 : Place de la mairie jusqu'au numéro 15 Grande Rue (Ruelle Dieu)
 - Réseau BTA 21 642€ HT
 - Réseau Eclairage Public 22 286€ TTC
 - Réseau de Communication Electronique 46 022€ TTC

- Option 3 : 15 Grande Rue (Ruelle Dieu) jusqu'au numéro 28 Grande Rue (entrée de Sigy).
 - Réseau BTA 23 377€ HT
 - Réseau Eclairage Public 25 389€ TTC

- Réseau de Communication Electronique 29 241€ TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de reporter cette opération sur le budget 2023 aux vues des autres projets de la Commune jugés plus prioritaires (Étude Vidéo-protection)

❖ **ADHÉSION SACEM DÉLIBÉRATION N°0770192100018**

Dans le cadre des festivités de la Commune et du Comité des fêtes, il est diffusé de la musique enregistrée dite « Musique de sonorisation ».

Elle doit à ce titre, régler le paiement d'une redevance de droits d'auteur à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM).

La SACEM propose un forfait annuel de « Musique en fond sonore pour vos événements » d'un montant de 103,66€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à la SACEM.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion à la SACEM
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes et documents relatifs à ce dossier.
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours

❖ **AFFAIRES DIVERSES**

• **Commerçant**

Prise de contact avec M NOCTON – Pizza camion – toujours en attente de réception de son camion.

• **Travaux réalisés**

Installation du Vidéoprojecteur dans la classe mercredi par MONTELEC.

Réparation VMC pavillon loué mercredi après-midi par MONTELEC après pose d'une lucarne de toit.

Pose de films réfléchissants sur les vitrages de l'école.

• **Travaux prochains**

Pose d'une table de ping-pong béton et d'une table « banc bois » au city.

Remplacement des rideaux de la classe – les rideaux actuels étant anciens et n'ayant plus de classement feu (M1).

• **Achat matériel – imprévu – Livraison prévue en juillet**

L'essieu de la remorque actuelle montre un point de faiblesse important. Au regard du devis de réparation, le choix d'achat d'une nouvelle remorque identique a été fait.

• **ETUDE EN COURS**

Devis en cours pour pose d'une barrière forestière pour limiter l'accès au terrain de boules (proche conteneur papier et verres)

Attente de 2 devis comparatifs pour la pose de vidéo protection selon les préconisations gendarmerie (5 entrées, place, containers, city). Caméras plaque immatriculation et contexte. Subvention DETR de 80%.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

Table des Délibérations

❖ Approbation du compte rendu de la seance précédente	1
❖ ADHESION ID77 DELIBERATION N°0770192100017	1
❖ CONVENTION AVEC L'association pAS SI BÊTES	2
❖ DROIT DE PLACE.....	2
❖ Projet enfouissement du reseau eclaiarge public basse tension et fibre.....	2
❖ ADHESION SACEM.....	2
❖ AFFAIRES DIVERSES.....	3

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture le

et publication ou notification le

suivent les signatures :

Mr Pascal CAMUSET		Mme Sandrine GAY	
Mr PEZET Eric		Mme Sylvie GUIARD	
Mr FABRY Marc		Mr Frédéric PENOT	
Mme Sophie MENARD			
Mme Sylvie FAYOL			
Mr Denis GAUCHARD			